

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **3^e** jour du mois d'**avril** de l'an **2023**, à **19 h**, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, à laquelle sont présents :

Présences :

- M. Philippe Pagé, maire
- M. Enzo Marceau, conseiller
- M. Adrien Beaudoin, conseiller
- Mme Christiane Bonneau, conseillère
- Mme Martine Lanctôt, conseillère
- M. Joël Nadeau, conseiller
- M. Pierre Bellerose, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Sabrina Lareau, greffière-trésorière adjointe, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2023-04-067

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé Enzo Marceau
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- 9.5 Souper-bénéfice du Symposium des arts de Danville;
- 9.6 Porteurs de culture, vecteur de santé – Inscription;
- 9.7 Dégustation, vins et fromages des Chevaliers de Colomb de Saint-Georges-de-Windsor;
- 9.8 Soirée de réflexion sur les défis environnementaux dans la MRC des Sources.

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1.** Adoption de l'ordre du jour
- 1.2.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1.** Adoption des comptes à payer – Mars 2023
- 3.2.** Journal de facturation – Mars 2023
- 3.3.** Dépôt du rapport 2022 concernant la gestion contractuelle
- 3.4.** Fin de semaine de ventes de garage gratuites
- 3.5.** Versement de l'aide financière du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (transformation de l'église de Saint-Camille en centre multifonctionnel)
- 3.6.** Appui financier au Centre d'Action bénévole des Sources pour la Semaine des popotes roulantes
- 3.7.** Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 3.8.** Affichage du poste pour l'entretien des terrains municipaux durant l'été 2023 (gazon)

- 3.9. Demande d'entretien paysager – P'tit Bonheur de Saint-Camille
- 3.10. Demande d'entretien paysager – Cimetière de Saint-Camille
- 3.11. École Christ-Roi – Demande d'aide financière pour le dîner spaghetti
- 3.12. École secondaire l'Escale de Val-des-Sources – Demande de partenariat financier pour le Gala Méritas 2023

4. LÉGISLATION

- 4.1. Adoption du Règlement 2023-05 relatif à une politique de location de salles
- 4.2. Dépôt du rapport de la consultation publique concernant le Règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles
- 4.3. Adoption du second projet de Règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles
- 4.4. Nomination du Comité de démolition

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1. Modification de l'entente avec la Municipalité de Wotton pour la fourniture de services relative à la protection des incendies

6. TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET

- 6.1. Octroi de la fourniture d'abat-poussière pour l'année 2023
- 6.2. Programme d'aide à la voirie locale – Reddition de comptes 2022
- 6.3. Autorisation de lancement d'appel d'offres pour les travaux estivaux de voirie 2023
- 6.4. Affichage du poste de brigadier ou brigadière

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Liste des permis émis du mois de Mars 2023
- 8.2. Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-01 pour le lot 6 078 259
- 8.3. Demande d'un permis soumis au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA) pour le 157, rue Miquelon, lot 6 078 245

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1. Projets soutenus de l'appel à projets 2023 de l'Entente de développement culturel
- 9.2. Les Arts et la Ville – Adhésion 2023
- 9.3. Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Adhésion 2023
- 9.4. Versement des subventions 2023 au P'tit Bonheur et au Comité d'embellissement
- 9.5. Souper-bénéfice du Symposium des arts de Danville
- 9.6. Porteurs de culture, vecteurs de santé – Inscription
- 9.7. Dégustation vins et fromages des Chevaliers de Colomb de Saint-Georges-de-Windsor
- 9.8.

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

11. CORRESPONDANCE

- 11.1. Copie de la correspondance (information)

12. VARIA

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2023-04-068

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 soit adopté tel que déposé par la greffière-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3 Administration générale et financement

2023-04-069

3.1 Adoption des comptes à payer – Mars 2023

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 24 février au 24 mars 2023 au montant de quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-six dollars et soixante-huit sous (83 366,68 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Mars 2023

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de mars 2023.

3.3 Dépôt du rapport 2022 concernant la gestion contractuelle

La greffière-trésorière adjointe dépose le rapport 2022 produit par la direction générale concernant la gestion contractuelle conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*.

2023-04-070

3.4 Fin de semaine des ventes de garage gratuites

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité décrète que la fin de semaine des ventes de garage gratuites soit les 19, 20, 21 et 22 mai 2023.

QUE le Toit des Quatre-Temps soit disponible et gratuit pour tous ceux qui souhaitent s'y installer durant cette fin de semaine.

QUE la Municipalité demande aux citoyens et citoyennes participants de l'aviser afin que celle-ci puisse préparer et publier une liste des endroits à visiter.

ADOPTÉE

3.5 Versement de l'aide financière du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (transformation de l'église de Saint-Camille en centre multifonctionnel)

Le maire informe les personnes présentes que la Municipalité a reçu la subvention du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour la transformation de l'église de Saint-Camille en centre multifonctionnel au montant de trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-et-un cents (34 991,61 \$).

2023-04-071

3.6 Appui financier au Centre d'action bénévole des Sources pour la Semaine des popotes roulantes

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole des Sources soulignait la Semaine des popotes roulantes le 19 au 25 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE des citoyennes et citoyens de Saint-Camille utilisent ce service;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité contribue financièrement pour les sept (7) repas distribués à notre population, au coût total de quarante-neuf dollars (49 \$), lors de la Semaine des popotes roulantes.

ADOPTÉE

2023-04-072

3.7 Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le 17 mai soit proclamé Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

QUE la Municipalité souligne cette journée en hissant le drapeau LGBTQ+.

ADOPTÉE

2023-04-073

3.8 Affichage du poste pour l'entretien des terrains municipaux durant l'été 2023 (gazon)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit pourvoir un poste pour l'entretien des terrains municipaux;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise la direction générale à afficher le poste de préposé(e) à l'entretien des terrains municipaux.

ADOPTÉE

2023-04-074

3.9 Demande d'entretien paysager – P'tit Bonheur de Saint-Camille

CONSIDÉRANT la demande reçue du P'tit Bonheur pour que l'entretien des plates-bandes et du gazon du P'tit Bonheur soit fait par les employés responsables de l'entretien paysager de la Municipalité du canton de Saint-Camille durant l'été 2023;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte que les employés responsables de l'entretien paysager fassent l'entretien des plates-bandes et du gazon du P'tit Bonheur de Saint-Camille pour l'été 2023.

QUE le P'tit Bonheur rembourse à la Municipalité les frais reliés au salaire des employés responsables de l'entretien paysager pour l'année 2023, à savoir, le salaire horaire plus les déductions à la source.

ADOPTÉE

2023-04-075

3.10 Demande d'entretien paysager – Cimetière de Saint-Camille

CONSIDÉRANT la demande reçue du Conseil de gestion de la communauté de Saint-Camille et Ham-Sud de la Paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie pour que l'entretien du cimetière soit fait par l'employé de la Municipalité du canton de Saint-Camille durant l'été 2023;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle l'entente avec le Conseil de gestion de la communauté de Saint-Camille et Ham-Sud de la Paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie pour l'entretien du cimetière pour l'été 2023.

QUE le Conseil de gestion de la communauté de Saint-Camille et Ham-Sud de la Paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie rembourse à la Municipalité les frais reliés au salaire de l'employé responsable de l'entretien pour l'année 2023, à savoir, le salaire horaire plus les déductions à la source.

ADOPTÉE

2023-04-076

3.11 École Christ-Roi – Demande d'aide financière pour le dîner spaghetti

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'école Christ-Roi organise une levée de fonds pour les activités éducatives des enfants fréquentant l'école par le biais d'un dîner spaghetti;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a reçu une demande de participation financière;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Christiane Bonneau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille contribue financièrement au dîner spaghetti de l'Organisme de participation des parents de l'école Christ-Roi au montant de trois cents dollars (300 \$).

ADOPTÉE

2023-04-077

3.12 École secondaire l'Escale de Val-des-Sources – Demande de partenariat financier pour le Gala Méritas 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a à cœur la persévérance scolaire et la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT QUE le soutien à l'école secondaire ainsi que la promotion de la persévérance scolaire font partie des objectifs de la planification stratégique 2020 – 2030 de la Municipalité;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille donne cent dollars (100\$) comme soutien financier au Gala méritas 2022 – 2023.

QUE le conseil souhaite qu'un élu de la Municipalité puisse aller remettre un prix lors de cet événement.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

2023-04-078

4.1 Adoption du Règlement 2023-05 relatif à une politique de location de salles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est propriétaire du Centre Le Camillois depuis 2016;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2016, la gestion des locations du Centre Le Camillois était gérée par la Coopérative Destination Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Destination Saint-Camille a remis la gestion du Centre Le Camillois à la Municipalité depuis février 2023;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de se doter d'une politique de location de salles pour cet immeuble;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Enzo Marceau lors de la séance ordinaire du conseil tenue 6 mars 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil municipal présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le règlement 2023-05 relatif à une politique de location de salles tel que déposé aux membres du conseil municipal.

ADOPTÉE

4.2 Dépôt du rapport de la consultation publique concernant le Règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles

Le maire dépose le rapport de la consultation publique concernant le Règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles qui a eu lieu le 20 mars 2023.

2023-04-079

4.3 Adoption du second projet de Règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille applique sur son territoire des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille doit adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles en vertu de la Loi 69 modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT QUE les articles 148.0.1 à 148.0.26 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent l'adoption d'un règlement portant sur la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion est par la présente donné par **M. Joël Nadeau** qu'à une séance subséquente le règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles sera adopté;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le Règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Joël Nadeau

Et appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le second projet de Règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles soit adopté tel que déposé par la direction générale.

ADOPTÉE

2023-04-080

4.4 Nomination du Comité de démolition

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doivent se faire par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres de ce Comité doivent être des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n°2023-06*. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

Christiane Bonneau, présidente

Pierre Bellerose, membre et présidente substitut

Enzo Marceau, membre

DE DÉSIGNER l'inspecteur en bâtiment et environnement étant responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 2023-06*, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-04-081

5.1 Modification de l'entente avec la Municipalité de Wotton pour la fourniture de services relative à la protection des incendies

CONSIDÉRANT QUE le 6 mars 2023, les municipalités ont convenu d'une entente relative à la fourniture de services pour la protection contre l'incendie par laquelle la municipalité de Wotton dispense le service de protection incendie sur le territoire de la Municipalité de Saint-Camille (ci-après désignée : L'ENTENTE INITIALE) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille dispose de ressources pouvant être affectées à la protection contre les incendies et pouvant être mobilisées lors d'intervention sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est partie à des ententes d'entraide qui, suivant l'entente de services intervenue avec la MUNICIPALITÉ DE WOTTON, font l'objet de discussions, notamment quant aux tarifs applicables lorsque l'entraide doit être demandée.

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités considèrent opportun de modifier l'entente intervenue afin de limiter, pour la MUNICIPALITÉ DE WOTTON, les conséquences financières découlant des discussions en cours relatives aux ententes d'entraide et afin de prévoir l'utilisation des effectifs de la Municipalité du canton de Saint-Camille lors d'intervention sur son territoire;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise la direction générale et le maire à signer l'entente modifiée.

ADOPTÉE

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2023-04-082

6.1 Octroi de la fourniture d'abat-poussière pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a demandé des soumissions pour l'abat-poussière qui sera épandu dans les chemins à l'été 2023;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes reçues :

Les Entreprises Bourget inc.

Prix du litre	0,4300 \$ / litre
Prix total pour 62 000 litres (taxes en sus)	30 652,00 \$

Somavrac

Prix du litre	0,3812\$ / litre
Prix total pour 62 000 litres (taxes en sus)	27 173,65 \$

Enviro Solution

Prix du litre	0,3796 \$ / litre
Prix total pour 62 000 litres (taxes en sus)	27 059,60 \$

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le contrat pour la fourniture d'abat-poussière pour l'année 2023 soit donné à l'entreprise Enviro Solution au coût de 0,3796 \$ du litre, totalisant vingt-sept mille cinquante-neuf dollars et soixante cents (27 059,60 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2023-04-083

6.2 Programme d'aide à la voirie locale – Reddition de comptes 2022

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de cent vingt-six mille sept cent cinquante-sept dollars (126 757 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE les compensations versées à la Municipalité du canton de Saint-Camille visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes municipales représentent un montant de cent quarante-huit mille cinq cent dix-sept dollars (148 517 \$) pour les travaux d'été et de cent vingt et un mille cent quarante-neuf dollars (121 149 \$) pour les travaux d'hiver;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE

2023-04-084

6.3 Autorisation de lancement d'appel d'offres pour les travaux estivaux de voirie 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille désire aller en appel d'offres pour ses travaux de voirie 2023;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à lancer l'appel d'offres pour les travaux de voirie 2023.

QUE le conseiller responsable des travaux publics, la direction générale et l'inspecteur des travaux publics déterminent les travaux à prioriser selon le budget prévu et le Plan triennal des immobilisations.

ADOPTÉE

2023-04-085

6.4 Affichage du poste de brigadier, brigadière

CONSIDÉRANT QUE le poste de brigadier, brigadière sera vacant à la rentrée scolaire 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit avoir un brigadier ou une brigadière pour assurer la sécurité des élèves;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise la direction générale à afficher le poste de brigadier, brigadière.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de mars 2023

La greffière-trésorière adjointe dépose la liste des permis délivrés en mars 2023.

2023-04-086

8.2 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-01 pour le lot 6 078 259

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de permis assujetti à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 190, rue Miquelon, lot 6 078 259;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre la construction d'un bâtiment principal à l'intérieur de la marge de recul avant de 30 mètres tel qu'exigée dans la grille de spécification;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant pour le secteur Aa11 est de 30 mètres et que la marge de recul arrière est de 10 mètres pour la construction d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur du lot est de 61 mètres, ce qui ne laisse qu'une bande de 21 mètres pour la construction du bâtiment principal et des bâtiments complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments principaux des voisins immédiats à l'est et à l'ouest ont des marges de recul avant d'environ 9 et 15 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure en s'assurant que la marge de recul avant pour la construction d'un bâtiment principal au 190, rue Miquelon soit égale à la marge de recul avant existante du bâtiment voisin situé au 186, rue Miquelon;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autorise la délivrance du permis pour la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 190, rue Miquelon.

QUE le conseil municipal demande que la marge de recul avant soit égale au bâtiment situé au 186, rue Miquelon.

ADOPTÉE

2023-04-087

8.3 Demande d'un permis soumis au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le 157, rue Miquelon, lot 6 078 245

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour le remplacement de portes et fenêtres de l'immeuble situé au 157, rue Miquelon, lot 6078 245 a été soumise au service d'urbanisme de la Municipalité du canton de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE la demande de rénovation est assujettie au règlement sur les permis et certificats numéro 2002-08;

CONSIDÉRANT QUE la demande de rénovation est assujettie au Règlement 2022-10 relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la rénovation respecte l'esprit et les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande de rénovation est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande de permis de rénovation ;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement à délivrer cette demande de permis assujettie au PIIA.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2023-04-088

9.1 Projets soutenus de l'appel à projets 2023 de l'Entente de développement culturel

CONSIDÉRANT QUE l'appel à projets a eu lieu et que la date limite pour déposer était le 1^{er} mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) promoteurs ont déposé des projets;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est rencontré et a fait ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour l'un (1) des neuf (9) projets déposés, le comité culturel a recommandé de financer le projet par un autre fonds de l'Entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE pour l'un (1) des neuf (9) projets déposés, celui-ci ne cadrerait pas dans les critères de l'appel à projets;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet « Élargir nos horizons avec l'Afrique » des promotrices Rosie Guimond et Muriel Bittar, chapeauter par la Municipalité, pour une enveloppe de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$).

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet « Mon village qui marche » de la promotrice Fanny Tousignant, pour une enveloppe de deux mille huit cent soixante dollars (2 860 \$).

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet « La balade des clochers » de la promotrice Gaétane Larose, chapeauté par la Municipalité, pour une enveloppe de mille dollars (1 000 \$).

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet « Journée des cordes » du promoteur les Boulv'art Saint-Camille, pour une enveloppe de mille trois cent quarante-trois dollars (1 343 \$).

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet « Atelier sur la photographie de portrait » du promoteur Jonathan Mercier, pour une enveloppe de six cent cinquante dollars (650 \$).

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet « Célébration culturelle des Sources » du promoteur RAVIR, pour une enveloppe de deux mille dollars (2 000 \$).

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet « Les broches à foin – « Fous comme des balais » des promoteurs, M. Denis Clément et Mme Marie Tison, pour une enveloppe de cinq mille dollars (5 000 \$).

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée d'annoncer aux promoteurs concernés le résultat en y ajoutant une précision du ministère de la Culture et des Communications indiquant que sa contribution se limite à l'aide au démarrage et n'engage en rien un futur soutien récurrent.

QUE la direction indique aux promoteurs qu'ils doivent s'assurer d'utiliser les outils de visibilité des partenaires de l'Entente de développement culturel ainsi que les éléments visuels dans toutes leurs communications.

QUE la Municipalité remercie les promoteurs pour le dépôt de leurs projets et pour le rayonnement de la culture à Saint-Camille.

ADOPTÉE

2023-04-089

9.2 Les Arts et la Ville – Adhésion 2023

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2023, au montant de cent soixante-dix dollars (170 \$).

ADOPTÉE

2023-04-090

9.3 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Adhésion 2023

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) a lancé sa campagne d'adhésion 2023 – 2024;

CONSIDÉRANT QU'être membre du CSLE c'est avoir un accès privilégié aux projets, aux services et aux programmes coordonnés par le CLSE, ainsi qu'à des ressources qualifiées pour accompagner les membres dans différents projets;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'Année 2023-2024, au coût de soixante-dix dollars (70 \$)

ADOPTÉE

2023-04-091

9.4 Versement des subventions 2023 au P'tit Bonheur et au Comité d'embellissement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité verse une subvention de mille dollars (1 000 \$) au P'tit Bonheur de Saint-Camille annuellement pour l'utilisation de ses salles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité verse une subvention de neuf cents dollars (900 \$) au Comité d'embellissement annuellement pour l'organisation du Service d'animation estival;

CONSIDÉRANT QUE ces subventions n'ont pas encore été versées en 2023;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à verser les subventions 2023 mentionnées ci-dessus au P'tit Bonheur et au Comité d'embellissement.

ADOPTÉE

2023-04-092

9.5 Souper-bénéfice du Symposium des Arts de Danville

CONSIDÉRANT QUE le 28 avril 2023 aura lieu le souper-bénéfice du symposium des arts de Danville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une invitation pour participer à cet événement et que le coût est de soixante-quinze dollars (75 \$) par billet;

CONSIDÉRANT QUE cet événement célèbre la créativité et la diversité artistique;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Philippe Pagé, a participé à cet événement au coût de soixante-quinze dollars (75 \$).

ADOPTÉE

2023-04-093

9.6 Porteurs de culture, vecteur de santé – Inscription

CONSIDÉRANT QUE le 25 mai prochain aura lieu la 4^e édition de l'événement Porteurs de culture, vecteur de santé par l'organisation Les Arts et la Ville, au Centre Le Camillois;

CONSIDÉRANT QU'à titre de contributeur, contributrice à la vitalité culturelle locale, un tarif préférentiel nous est offert;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autorise l'inscription à cet événement pour Mme Christiane Bonneau, conseillère, Mme Martine Lanctôt, conseillère et M. Joël Nadeau, conseiller.

QUE les frais d'inscription pour la participation des trois membres du conseil soient payés par la Municipalité au coût de cent-huit dollars et quarante-deux cents (108,42 \$), taxes incluses.

ADOPTÉE

2024-04-094

9.7 Dégustation vins et fromages des Chevaliers de Colomb de Saint-Georges-de-Windsor

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb de Saint-Georges-de-Windsor organisent une dégustation de vins et fromages comme activité de financement;

CONSIDÉRANT QUE M. le maire a reçu une demande de participation à cet événement;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise la directrice générale à acheter des billets pour les employés souhaitant participer, le coût étant de soixante-quinze dollars (75 \$) pour participer en personne et quatre-vingt-dix dollars (90 \$) pour acheter des boîtes pour deux (2) personnes.

9.8 Soirée de réflexion sur les défis environnementaux dans la MRC des Sources

Le maire informe les personnes présentes qu'une soirée de réflexion sur les défis environnementaux dans la MRC des Sources, organisée par l'organisme l'Esprit Libre, en collaboration avec la MRC des Sources aura lieu au P'tit bonheur de Saint-Camille, le 27 avril prochain, à 19 h.

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La greffière-trésorière remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

12 VARIA

2023-04-095

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Et appuyer Martine Lanctôt
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE la présente séance soit levée à 19 h 45.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Sabrina Lareau
Greffière-trésorière adjointe

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire